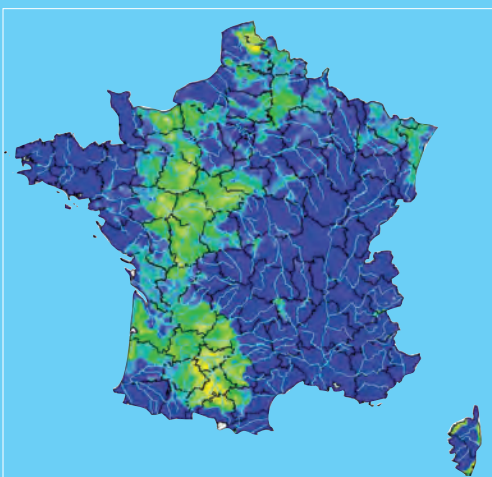


Bulletin National de Situation Hydrologique



- Les épisodes méditerranéens (dits aussi “cévenols”) se sont succédés comme jamais
- Si la pluviosité a été disparate en novembre, avec des régions quasi “sèches”, les nappes sont près de la saturation sur presque tout le pays

Échos de la Pêche Hexagonale



- **Hautes-Alpes** : les pêcheurs “sèment à toutes eaux” des truites fario !

- **Gironde** : nouveautés 2015 révélées à tous les responsables d'A.A.P.P.M.A. et convention signée avec le Crédit Mutuel



- **Lozère** : le Prix Charles Ritz 2014 décerné à l'A.A.P.P.M.A. de la Haute Vallée du Tarn

La pêche lozérienne louée !

- **Morbihan** : Gîtes de France surlabellisés pour les pêcheurs

Pétition contre le projet de quota bar : continuez à signer

Synergie pour les rivières

- l'Agence de l'Eau R.M. & C. et “ses” fédérations de pêche unies pour leur restauration et leur protection

Center Parcs de Roybon (38)

- Le Tribunal administratif de Grenoble suspend les travaux...
La F.N.P.F. réagit

G.N. CARLA

- Belle finale du championnat de France “Bateau” à Éguzon

Textes Officiels

- Natura 2000 du Saison
 - Nominations au Conseil supérieur des gens de mer

Important

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit, au titre de la propriété intellectuelle (art. L111-3 du CPI), sous peine de poursuites judiciaires, de dupliquer, photocopier, rediffuser sous quelque forme que ce soit (sur papier ou sous forme numérique) tout ou partie du contenu d'un support de presse.

Pour la publication d'articles, la reproduction des textes parus dans La Gazette est soumise à autorisation.

SOMMAIRE

Échos de la Pêche Hexagonalepage 2
Bulletin National de Situation Hydrologique
- Des sols déjà bien saturés : c'est bon pour la suite !page 4
Synergie pour les milieux aquatiques
- Celle de l'Agence R.M. & C. et des fédérations de pêchepage 6
Center Parcs de Roybon (Isère)
- Le Tribunal administratif suspend les travaux, la F.N.P.F. réagit ...page 7
Textes Officiels
- Site N.2000 du Saison
- Conseil supérieur des gens de merpage 7
Finale "Bateau" du G.N. CARLApage 8
Pétition contre un quota de bar
- Continuez à la signerpage 8
Nécrologie : Nicole Kifferpage 8

Échos de la Pêche Hexagonale

Hautes-Alpes

05

Les pêcheurs "sèment à toutes eaux"

Le jeudi 18 décembre 2014, un déversement d'alevins de truites a été effectué dans la Durance, en amont du lac de Serre-Ponçon.

Pour vous présenter cet alevinage, une série de questions a été posée au Président de la Fédération Départementale de Pêche des Hautes-Alpes, Bernard Fantii par Nathan Gruit, stagiaire de 3^{ème} au collège Grande Bastide à Marseille...

- **Question** : Aujourd'hui un alevinage vient d'être effectué. Qui a effectué cette opération ?

- **Réponse** : La Fédération de Pêche des Hautes-Alpes et les bénévoles des différentes associations de pêche locales : la Gaule Embrunaise, L'Ardillon Haut-Alpin, Treuils et Tanguons, etc...

- **Q** : Pourquoi une telle opération d'empoissonnement ? Pourquoi cette espèce ?

- **R** : Afin de soutenir les populations piscicoles de la retenue, nous avons lâché ce matin des alevins à "vésicule résorbée" de truites communes appelées généralement truites fario. Cette espèce est présente dans le lac et constitue un attrait halieutique fort pour les pêcheurs.

- **Q** : Ces poissons sont mis en Durance, juste en amont du lac ? Pourquoi cet endroit là et pas directement dans le lac ?

- **R** : Nous avons lâché ces alevins dans la Durance à proximité de sa confluence avec le lac pour imiter et conforter le recrutement naturel de la truite commune de Serre-Ponçon. Les truites ne se reproduisant pas dans la retenue mais dans les cours d'eau affluents (Durance, Ubaye, Réallon, etc...). Le recrutement se fait par dévalaison jusqu'à Serre-Ponçon.

- **Q** : Quelle taille font-ils ? Pourquoi cette taille et pour-

quoi pas plus gros ?

- **R** : Aujourd'hui ces alevins viennent de naître et ils pèsent 1 à 2 grammes. À la fin de l'été 2015, ils atteindront environ 20 cm. Nous avons choisi ces tailles pour deux raisons : le coût tout d'abord et puis, principalement, l'objectif de réussite ! Finalement l'introduction de ces alevins est plus pertinente en terme

de réussite que l'introduction de 100.000 poissons de taille adulte qui auraient vécu dans un milieu artificiel, avec de la nourriture artificielle et donc peu ou pas du tout habitués à la recherche et la prise de nourriture naturelle.

- **Q** : Lâche-t-on des poissons plus gros ?

- **R** : Oui... Dans la retenue de Serre-Ponçon, il y a plusieurs façons de soutenir la population :

- aujourd'hui, ce sont des alevins vésiculés de 2 cm ;

- au printemps ce sera des alevins plus gros ;

- enfin, en été, on lâche des truitelles de 14 à 16 cm. On en met plus de 400.000.

- **Q** : Combien de poissons viennent-ils d'être lâchés ?

- **R** : Aujourd'hui nous avons lâché 100.000 alevins puis, au cours de l'année, d'autres alevinages seront effectués de plusieurs centaines d'individus.

- **Q** : D'où viennent-ils ?

- **R** : L'ensemble de ces poissons provient d'ovules qui ont éclos dans la pisciculture fédérale appartenant aux pêcheurs qui se situe à La Roche de Rame (05).

- **Q** : Combien coûtent toutes ces opérations à la Fédération ?

- **R** : Elles coûtent plusieurs milliers d'euros et beau-



Le Président Fantii (au centre), les bénévoles des A.A.P.P.M.A. et le jeune intervieweur.

Photo F.D.A.A.P.P.M.A. 05

coup d'énergie et de moyens humains bénévoles.

- **Q** : Procédez-vous à des déversements d'autres espèces ? Si oui lesquelles ?

- **R** : Oui... Dans le lac de Serre-Ponçon on introduit des truites arc-en-ciel, des brochets, des ombles chevalier et des carpes.

Désormais, pour la Durance, il faudra attendre plusieurs mois pour que ces poissons de quelques centimètres atteignent la taille réglementaire de capture.

Cet alevinage répond aux besoins halieutiques et touristiques locaux car le lac de Serre-Ponçon constitue une destination pêche reconnue. L'équipe d'"Ici TV" est venue réaliser un reportage sur place et les images seront visibles rapidement.

Gironde

33

Nouveautés 2015 révélées

Une Assemblée générale extraordinaire de la F.D.A.A.P.P.M.A.,33, que préside Serge Sibuet-la-Fourmi, s'est réunie le 29 novembre dernier à l'auditorium de Floirac.

Ce rendez-vous annuel a été l'occasion de dresser un bilan positif de la saison écoulée.

"Nous œuvrons au quotidien pour protéger et valori-



Photo F.D.A.A.P.P.M.A. 33

ser notre patrimoine naturel au profit de plus de 26.000 adhérents girondins qui participent aux actions en faveur des milieux aquatiques et des poissons", a expliqué le Président fédéral.

Au-delà des résultats, il a souhaité dévoiler en avant première, les "nouveau Pêche" en Gironde aux représentants des 58 associations locales ainsi qu'à l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets de la Gironde (A.D.A.P.A.E.F. 33).

Chargée en événements, 2015 sera une année importante pour le monde de la pêche associative.

En effet, cette année électorale sera marquée par le renouvellement de tous les conseils d'administration des 58 A.A.P.P.M.A. et de l'A.D.A.P.A.E.F. 33 à l'automne, suivi au printemps 2016 par celui de la Fédération.

Le lancement officiel de la saison 2015 avait été prévu le 16 décembre dernier, en coïncidence avec la mise à disposition des cartes de pêche 2015 sur le site internet

<http://www.cartedepeche.fr/>.

Parmi les nouveautés proposées, les amateurs de pêche bénéficieront notamment d'un "pôle truite" supplémentaire et gratuit à Neuffons et d'un nouveau parcours "carpe de nuit" dans le Libournais.

Toujours très attendu du pêcheur girondin, l'agenda a été communiqué avec, en primeur, quelques dates notables :

- l'ouverture de la truite le samedi 14 mars 2015,
- celle du brochet le vendredi 1^{er} mai,
- ou encore celle du goujon le samedi 13 juin 2015.

L'année 2015 sera aussi ponctuée d'événements à ne pas manquer parmi lesquels la "Fête de la Pêche" qui se déroulera le dimanche 7 juin à Bordeaux Lac, où parents et enfants pourront s'initier gratuitement à cette activité dans un environnement convivial et chaleureux.

Le troisième temps fort de cette assemblée a été la concrétisation du partenariat entre le Crédit Mutuel du Sud-Ouest et la F.D.A.A.P.P.M.A. 33.

"Nos deux établissements partagent le même modèle coopératif, des valeurs communes et un ancrage territorial et de proximité fort", a souligné Laurent Insa, Directeur de Secteur au Crédit Mutuel du Sud-

Ouest.

Ce premier accord permettra à l'ensemble des adhérents des 58 A.A.P.P.M.A. et de l'A.D.A.P.A.E.F. 33 de bénéficier d'avantages dans le cadre de leur pratique de la pêche.

Le partenariat pourra être complété par le soutien à l'organisation de manifestations grand public ou d'actions cen-

trées sur la biodiversité.

Lozère

48

L'A.A.P.P.M.A. de la Haute Vallée du Tarn reçoit le prix Charles Ritz 2014

C'est avec une grande émotion que François Albrecht, pour l'A.A.P.P.M.A. de la Haute Vallée du Tarn et Vialas et de la Fédération de Pêche de Lozère a reçu ces derniers jours à Paris le prix Charles Ritz 2014.

Le jury du Fario Club International a choisi pour cette année l'action que porte cette association en zone cœur du Parc national des Cévennes. C'est une vraie satisfaction pour elle, pour la Fédération de François Magdinier bien sûr aussi, d'autant que ce prix s'accompagne d'un chèque d'encouragement de 3 000 E.

François Magdinier, n'a donc pas manqué, avec une légitime fierté, de mettre en avant l'action de son collègue du Pont de Montvert qui s'est vu attribuer ce témoignage de reconnaissance internationale.

Le pêcheur se réclamant du style de Charles Ritz, célèbre pêcheur à la mouche mais aussi directeur du grand hôtel du même nom à Paris, est un passionné averti qui respecte la nature les milieux aquatiques et la truite Fario en particulier.

L'association de la Haute Vallée du Tarn œuvre pour la sauvegarde de la truite fario depuis plusieurs années.

Il faut dire que le milieu dans lequel évolue cette A.A.P.P.M.A. est plutôt favorable, puisque son domaine est localisé au niveau des sources du Tarn, avec

une faible population humaine et donc une pression anthropique limitée voire absente.

Les pêcheurs de la haute vallée ont conscience de cette situation privilégiée, en tête de bassin, et de l'obligation qui leur incombe de préserver ce milieu d'exception.

Aux pêcheurs de donner l'exemple, car la Lozère a en plus, la responsabilité de la qualité de l'eau qui va alimenter les zones de piémont, de la Garonne, du Rhône ou de la Loire.

La population en général est devenue consciente des enjeux liés à la pollution et à la qualité des eaux. Il est grand temps de faire partager cette passion de la pêche qui ne peut exister sans eaux de qualité.

Ce prix rend les actions des bénévoles des A.A.P.P.M.A. un peu plus visibles et sera une émulation pour nos contemporains et nos descendants.

Il est toujours utile de favoriser la pêche et surtout la présence des pêcheurs au bord de l'eau, car le pêcheur est une sentinelle naturelle tout autant que la truite. S'il n'y avait pas de pêcheurs, qui pourrait exercer la surveillance visuelle des rivières et de la pollution ou de tout autre élément pouvant nuire aux poissons ?

L'association entend consacrer le prix à l'aide à l'installation d'un guide de pêche car, depuis le départ de Pascal Vernier, la place est vide et c'est bien regrettable car il existe un potentiel, de jeunes surtout, désireux d'apprendre à pêcher.

La Lozère, de ce point de vue, est bien dotée avec une dizaine de guides installés aux quatre coins du département, mais le secteur des sources du Tarn en



François Albrecht avec le trophée du prix Charles Ritz 2014 et la chèque qui l'accompagne.

Photo F.D.A.A.P.P.M.A. 48

Bulletin National de Situation Hydrologique

Des sols bien saturés : c'est bon pour la suite !

La persistance d'un flux de sud qui a dominé tout au long du mois de novembre a favorisé des températures élevées sur la France. Ces conditions ont engendré une succession d'épisodes méditerranéens particulièrement intenses avec des cumuls de pluie exceptionnels.

Les précipitations ont été très abondantes du Cotentin au Pays basque ainsi que sur un large quart sud-est du pays et en Corse.

Les cumuls ont atteint une à deux fois la normale sur la façade atlantique et l'ouest du Cotentin.

Du sud de la Champagne au nord du Massif central, ils ont dépassé une fois et demie à trois fois la normale.

Du Languedoc-Roussillon à l'Ardèche et à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que sur le nord-est de la Corse, l'excédent a atteint deux à quatre fois la normale jusqu'à localement plus de cinq fois dans les Alpes-Maritimes et le Var. Ainsi, les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, du Var, du Vaucluse et de l'Ardèche ont connu leur mois de novembre le plus arrosé depuis 1959.

Seules les régions s'étendant du Calvados et du Centre à la frontière belge, ainsi que le massif vosgien, ont connu un déficit dépassant généralement 20 %.

En moyenne sur la France, la pluviométrie est excédentaire de plus de 40 %.

La succession de dix épisodes méditerranéens depuis mi-septembre revêt cette année un caractère remarquable, tant par sa fréquence que par l'intensité des précipitations.

Les températures ont été en moyenne supérieures à la normale de 2,8 °C, plaçant ce mois de novembre au second rang des mois de novembre les plus chauds depuis 1900, derrière 1994.

Précipitations

Suite à cinq épisodes méditerranéens intenses du 3 au 5 sur le Sud-Est avec des pluies exceptionnelles qui ont débordé jusqu'en Bourgogne, du 9 au 12 sur la Provence et la Corse, les 14 et 15 sur les Cévennes et la Côte d'Azur, du 24 au 26 sur l'Aude et le Var et du 27 au 30 sur l'ensemble du Sud-Est et la Corse, les précipitations ont été très abondantes sur un large quart sud-est du pays. Les cumuls mensuels y sont généralement compris entre 150 mm et 300 mm et dépassent 500 mm sur les Cévennes, l'est du Var et les Alpes-Maritimes.

De nombreux records mensuels sont battus avec par exemple 263 mm à Narbonne (Aude), 318 mm à Oletta (Haute-Corse), 387 mm à Lanas (Ardèche), 563 mm à Nice (Alpes-Maritimes) et 575 mm à Bormes-les-Mimosas (Var).

Du nord du Massif central au nord des Alpes et au sud de la Champagne, ainsi que du Cotentin et de la Bretagne au Pays basque et le long des Pyrénées, les cumuls sont compris entre 100 et 200 mm, dépassant localement 250 mm sur les côtes basque et landaise et sur le relief pyrénéen.

En revanche, du Centre au Calvados et à la frontière belge ainsi qu'en Alsace et, localement en Midi-Pyrénées, les cumuls sont le plus souvent inférieurs à 75 mm.

• Rapport à la normale de novembre

La pluviométrie a été excédentaire du Cotentin et de la Bretagne au Pays basque, dans le sud de l'Alsace, du sud de la Champagne au Massif central et jusqu'au pourtour méditerranéen ainsi qu'en Corse.

Les cumuls de pluie ont souvent atteint une à deux fois la normale sur la façade ouest du pays, de la Haute-Marne au nord du Massif central ainsi qu'en Corse.

Du Roussillon aux Cévennes et à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ils ont dépassé deux à quatre fois la normale, voire localement jusqu'à plus de cinq fois dans les Pyrénées-Orientales, le Var et les Alpes-Maritimes.

Météo-France a relevé jusqu'à 470 mm à Durban-Corbières (Aude) et 617 mm à Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes), soit plus de cinq fois et demie la normale, et 627 mm à Collobrières (Var) soit plus de six fois et demie la normale.

En revanche, du Poitou et du

Centre à la frontière belge, les cumuls de précipitations ont été le plus souvent déficitaires.

Le déficit a généralement dépassé 25% du Calvados au Nord - Pas-de-Calais, voire localement 50 %.

De même dans la Vienne, le nord de la Champagne-Ardenne ainsi que sur les Vosges, le déficit a souvent dépassé 25%.

• Précipitations depuis le début de l'année hydrologique

Les précipitations sont encore déficitaires du Nord - Pas-de-Calais au nord des Pays de la Loire, ainsi que localement dans les Ardennes, sur les Vosges, le Jura, le nord des Alpes, en Charente, dans le Sud-Ouest et en Corse. Toutefois, le déficit s'atténue ne dépassant plus que très localement 50 % dans le nord-ouest du pays ainsi que sur le littoral nord-ouest et sud-est de la Corse.

Les régions s'étendant du Centre et du nord de l'Auvergne à la Champagne restent proches des valeurs saisonnières.

En Bourgogne, la pluviométrie devient conforme à la normale, voire excédentaire le long de la Saône.

Dans le Sud-Est, suite aux dix épisodes méditerranéens intenses qui se sont produits depuis mi-septembre, le cumul de précipitations reste excédentaire de l'Hérault à l'Ardèche, y dépassant une fois et demie à deux fois la normale.

Déficitaire en octobre, le cumul des précipitations devient excédentaire sur le Roussillon et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

L'excédent dépasse une fois et demie à deux fois la normale dans les Pyrénées-Orientales, le Var et les Alpes-Maritimes.

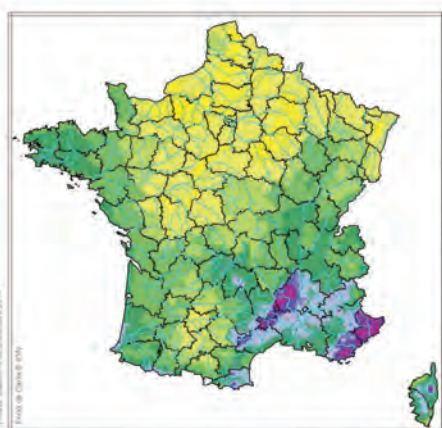
Précipitations efficaces

Eau disponible pour l'écoulement et la recharge des nappes depuis le 1^{er} septembre 2014 (année hydrologique 2014-2015)

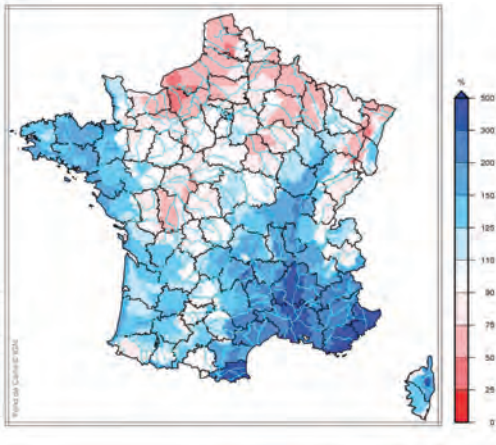
La quantité d'eau disponible affiche des valeurs excédentaires de plus de 25% sur l'ensemble du pourtour méditerranéen, le long du Rhône et de la Saône, ainsi que, localement, dans le Massif central et le nord-est de la Corse.

L'excédent dépasse deux fois la normale dans les Pyrénées-Orientales, de l'Hérault à l'Ardèche, ainsi que dans le Var et sur la Côte d'Azur.

Excepté en Bretagne et du nord de l'Auvergne au sud de la Champagne, proches des normales, sur le reste du pays, le cumul de précipitations efficaces est déficitaire, généralement de plus de 25%.

METEO FRANCE
Cumul mensuel des précipitations
Novembre 2014

Rapport à la normale 1981-2010 du cumul mensuel de précipitations Novembre 2014



Dans le Nord-Ouest, sur les Vosges, les Alpes du Nord et les Pyrénées, le déficit dépasse encore 50%, voire localement 75% de la Normandie au Nord - Pas-de-Calais et en Ariège.

L'eau dans le sol - Réserve Utile

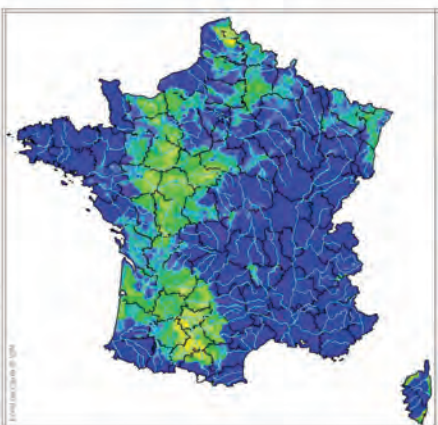
État des ressources en eau du sol au 1^{er} décembre 2014

À la faveur des précipitations de ce mois de novembre, excédentaires de plus de 40% en moyenne sur la France, les sols se sont humidifiés sur une grande partie du pays, notamment du Cotentin au Sud-Ouest, ainsi que sur les régions méditerranéennes et la Corse avec un indice d'humidité proche de la saturation au 1^{er} décembre du Cotentin à la Bretagne et à la Vendée, le long des Pyrénées ainsi que sur une grande moitié est du pays et en Corse.

L'excédent dépasse souvent 50% sur le pourtour méditerranéen et localement sur le nord-est de la Corse, voire 80% par endroits, notamment dans les Pyrénées-Orientales.

En Midi-Pyrénées, bien que les sols se soient humidifiés, un léger déficit persiste du Lot à l'Ariège.

Indice d'humidité des sols le 1^{er} décembre 2014



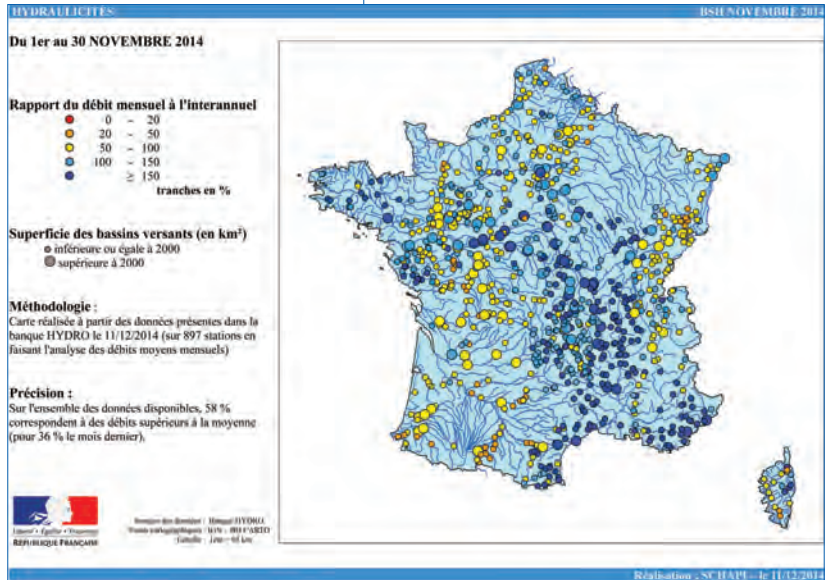
De même, du nord des Pays de la Loire et du Calvados au Nord - Pas-de-Calais, et particulièrement sur l'Artois, le déficit perdure.

Rivières

• **Hydraulicité**

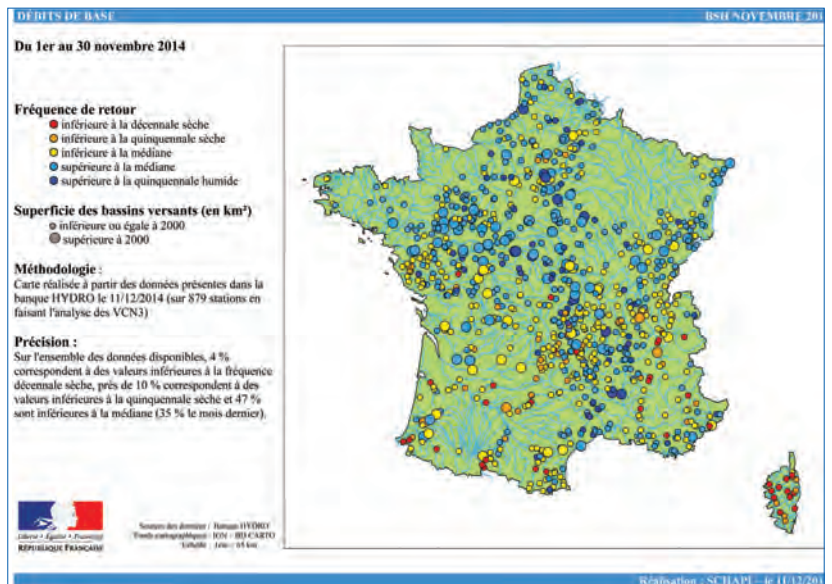
• **Débits**

Si les écoulements sse sont améliorés, on peut tout de même observer que les faibles débits minimums sont plus fréquents : 4 % des débits mesurés correspondent à des valeurs inférieures à la fréquence décennale sèche, près de 10% correspondent à des valeurs inférieures à la quinquennale sèche et 47% sont inférieures à



Globalement les écoulements s'améliorent : 58% correspondent à des débits supérieurs à la moyenne (pour 36% le mois dernier).

la médiane (35 % le mois dernier).



Conservatoire des rives de la Dordogne

Le Conservatoire des Rives de la Dordogne et de ses affluents se réunira en Assemblée générale le samedi 10 janvier 2015 à 10h00 à Port Sainte Foy, salle Amanieux (musée de la Batellerie).

Tous les passionnés de la rivière Dordogne sont invités à cette rencontre qui sera l'occasion de présenter les actions du Conservatoire réalisées en 2014, les projets 2015 mais surtout en avant-première la nouvelle édition des "Secrets de Rivière". En effet, en 2014, le conservatoire a réédité une nouvelle pochette réunissant de nouvelles fiches de présentation de lieux méconnus et remarquables mettant en valeur la richesse du patrimoine naturelle ou historique.

mérite particulièrement un.

Une invitation a été lancée par François Albrecht aux membres du jury du Prix Charles Ritz et du Fario Club International ainsi qu'aux autres concurrents pour partager une partie de pêche sur ce merveilleux parcours patrimonial des sources du Tarn.

Enquête de satisfaction pêcheurs : 77% des touristes pêcheurs sont très satisfaits de leur séjour en Lozère et pensent revenir

La Compagnie des Guides de Pêche, en partenariat avec la Fédération de Pêche et le Comité Départemental du Tourisme, a mis en place une enquête afin de mieux cerner le profil, les attentes et les avis des pêcheurs touristes fréquentant le département.

Les résultats concernant les questions sur les conditions de pêche reflètent nettement l'excellence de la saison halieutique 2014. Peut être même est-ce l'une des meilleures depuis fort longtemps.

Concernant le critère important du nombre de captures, 59% des pêcheurs sont satisfaits ou très satisfait ; 33% auraient espéré mieux et seulement 8% affirment ne pas être du tout satisfaits du nombre de prises qu'ils réalisent durant leur séjour en Lozère qui varie de 2 à 5 jours.

Vous noterez au passage combien le nombre de captures impacte le sentiment de satisfaction des pêcheurs. La règle reste donc immuable !

Ce résultat est fort encourageant malgré tout et démontre que l'idée reçue qui voudrait qu'il n'y ait plus rien dans les rivières est une grossière erreur.

Pour l'équipe fédérale, les choses sont claires : *"Nous disposons d'une richesse bien plus grande que celle que nous pensions devoir préserver et mettre en valeur"*.

L'accueil en Lozère et les partenaires hébergeurs obtiennent un taux de 75% de satisfaction, ce qui est satisfaisant lorsqu'on connaît l'exigence de la clientèle moderne. Au-delà du premier critère, qui reste le confort, suivi de la restauration, l'ambiance, la gentillesse et la disponibilité des hôtes sont des éléments clés sur lesquels l'on sait pouvoir compter.

Les moniteurs-guides de pêche obtiennent 93% de très satisfaits, avec même plus de 99% sur les questions concernant leur connaissance du territoire, leur pédagogie, leur maîtrise technique et leur courtoisie.

Le travail de formation du C.F.P.P.A. de Marvejols semble donc bien préparer les futurs guides de pêche, avant leur installation en Lozère. Par ailleurs, l'accompagnement mis en place au sein de la *"Filière Pêche"* semble porter ses fruits en motivant et entraînant chacun dans une démarche d'éthique halieutique et de qualité des prestations et des services.

La pêche en Lozère obtient quand à elle de très bons chiffres avec 78% de pêcheurs très ou assez satisfaits.

Le coût de permis est jugé assez correct. Beaucoup de pêcheurs comprennent qu'ils doivent participer et très peu s'insurgent. Même en regard de la réciprocité interdépartementale, la position de la Lozère est



Photo F.D.A.P.P.M.A. 48

assez bien comprise.

Étonnamment, le fait de ne pas faire partie des départements réciprocaires est devenu un attrait pour certains pêcheurs qui ont la sensation - à tort ou à raison - de s'offrir quelque chose d'exceptionnel en se rendant en Lozère.

Seulement 1/3 des pêcheurs en stage de pêche passent chez un détaillant local d'articles de pêche et sont globalement satisfaits.

Si la qualité des paysages remporte la palme d'or, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques est un peu en-deçà, mais cela reste à relativiser : souvent les Lozériens eux même sont plus exigeants et critiques que ne le sont les touristes sur la qualité de l'environnement.

Par contre, sur la réglementation, les aménagements pour le loisir pêche, les accès et l'entretien des parcours, la signalétique... les touristes pêcheurs sont plus exigeants et très demandeurs. Ils sont prêt à *"payer, oui, mais pour avoir en échange une politique leur permettant de venir pêcher des poissons sauvages sur des parcours bien gérés, entretenus, surveillés et préservés, comme cela est devenu quasi impossible près de chez eux et des grandes agglomérations françaises"*.

Au final : une enquête de satisfaction très... satisfaisante !

(N.D.L.R. : concernant la réciprocité ou plutôt la non réciprocité de la Lozère, nous sommes convaincus qu'elle connaît ses derniers jours. Le mouvement, la dynamique qui se répandent désormais dans tout le pays nous semblent irréversibles et les derniers bassins non réciprocaires devraient tomber plus ou moins vite. On ne voit d'ailleurs pas pourquoi la réciprocité, exceptionnelle par elle même, serait un obstacle, une entrave à l'exception dans la pêche ! Il ne faut pas oublier que le retrait historique de la Lozère du mouvement réciprocaire avait été simplement motivé par, disons-le tout net, une simple affaire de *"gros sous"* il y a plus de 25 ans ! Aujourd'hui, avec l'organisation mise en place par la F.N.P.F., dirigée

par... le Président du Club Halieutique et héraut de la réciprocité en France, Claude Roustan, la situation

Bassin R.M. & C. L'Agence de l'eau et les fédérations de pêche unies pour la restauration et la protection des milieux aquatiques

Le 11 décembre dernier, les 23 fédérations de pêche des bassins Rhône-Méditerranée et Corse et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse se sont réunies à Lyon pour échanger sur leur programme commun d'actions pour la restauration et la protection des milieux aquatiques.

Objectif : suivre la mise en œuvre de l'accord-cadre du 27 mars 2012 entre les structures associatives agréées de la pêche de loisir et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse.

Au-delà du bilan technique et financier 2014, à travers les chiffres de l'accompagnement des actions des fédérations par l'Agence de l'eau et la présentation de retours d'expériences en Savoie et dans les Alpes-Maritimes, un temps important a été consacré à débattre des perspectives de collaboration pour les années à venir.

Cette matinée de travail a ainsi permis de valoriser à nouveau, si besoin était, l'engagement fort de l'Agence de l'eau auprès des collectivités piscicoles et des milieux aquatiques : 2,6 millions d'euros d'aides accordées en 2014 (+ 15% par rapport à 2013) et l'émergence de projets sur la quasi totalité des territoires.

Parmi les actions à poursuivre et/ou à développer, le SDAGE reste un sujet majeur.

La contribution déjà essentielle des structures associatives agréées de la pêche de loisir (réunies en Union des Fédérations de Pêche des bassins Rhône Méditerranée & Corse) à la rédaction du projet de SDAGE sera complétée par un avis sur La version officielle mise en consultation depuis le 19 décembre 2014.

Autres pistes de travail :

- la révision des P.D.P.G. (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles), documents techniques de diagnostics sur l'état des cours d'eau, avec pour conclusions des Propositions d'Actions Nécessaires (P.A.N.) et des propositions de gestion piscicole ;
- porté à connaissance, accès et valorisation des données sur les milieux aquatiques ;
- maîtrise d'ouvrage par les fédérations de pêche d'actions de restauration des milieux aquatiques.

En conclusion de cette séance de travail, Martin Guespereau, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, a rappelé que, globalement, l'état des eaux s'est amélioré mais que l'appropriation de la notion de bon état par les structures de gestion et les citoyens restait faible. Ainsi l'Agence de l'eau a créé le Label *"Rivière en bon état"* pour rendre visibles sur nos routes, au croisement des rivières et sur les principaux points d'accès à la rivière, les progrès obtenus dans la reconquête de la qualité des eaux. ■

est radicalement différente car toutes les fédérations disposent et pour longtemps on l'espère des moyens robustes d'engager la politique halieutique, piscicole, touristique et environnementale qu'elles souhaitent, grâce aux personnels les plus "pointus". Enfin, ses actions de promotion, de novation, qui profitent à tous, doivent débloquent les situations qui apparaissent encore les plus "coincées" car on comprendrait mal que certains restent enfermés dans leurs tours d'ivoire pour profiter des actions engagées par la collectivité halieutique toute entière en restant étrangement à la marge. **R.L.**

Morbihan

56

Gîtes de France pour pêcheurs

Les Gîtes de France du Morbihan et la Fédération de pêche, que préside Jean-Yves Moelo, viennent d'inaugurer un partenariat destiné à proposer aux hébergeurs qui ont choisi le label Gîtes de France du Morbihan la qualification "Hébergement pêche". Ces derniers doivent respecter un certain nombre de critères pour accéder à cette qualification, déjà bien développée dans le Grand Sud, après l'impulsion donnée par les fédérations 31 et 65 voici une dizaine d'années, la dynamique ayant ensuite été reprise à son compte par le Club Halieutique. Il faut, pour cela, être basé à proximité de lieux de pêche et mettre à disposition des équipements spécifiques facilitant le séjour des pêcheurs (local de stockage du matériel, réfrigérateur pour conserver appâts et poissons, revues de pêche mises à disposition...). 75 hébergeurs du Morbihan ont exprimé leur intérêt pour la démarche lors d'une récente réunion d'information. Une commission se rendra bientôt chez eux pour leur délivrer cette labellisation "pêche" après vérification que tous les critères sont bien respectés. ■

Isère

Suspension des travaux du Center Parcs de Roybon

Le Tribunal administratif de Grenoble vient de faire connaître sa décision : les travaux de défrichement préalables à la construction du Center Parcs prévu à Roybon, à la limite des départements de l'Isère et de la Drôme, qui doit s'étendre sur 200 hectares de la forêt de Chambaran, avec une ouverture prévue en 2017, sont suspendus. Le juge administratif estime en effet qu'on est en présence d' "un doute quant à la suffisance des mesures prévues" par l'arrêté du Préfet de l'Isère, entériné sur le fondement de la loi sur l'eau le 3 octobre dernier et qui prévoit des mesures compensatoires consécutives à la destruction des zones humides situées sur l'emprise du futur parc. Il pointe également du doigt "l'absence de saisine de la Commission nationale du débat public, obligatoire pour les projets dont le coût global excède les 300 millions d'euros".

On sait que ce projet a suscité une vive opposition à la F.D.A.A.P.P.M.A. de la Drôme car il se situe en plein cœur du "château d'eau" drômois.

Les trois autres recours en référés-suspension, portant sur l'arrêté du 16 octobre sur les espèces protégées, ont été rejetés. Les parties ont bien entendu la faculté de porter l'affaire devant le Conseil d'État dans un délai de 15 jours. On sait la polémique que suscite ce projet de parc entre les tenants de la protection de nature au premier rang desquels les pêcheurs, qui estiment qu'on n'a pas suffisamment étudié les possibles impacts de l'implantation dans un secteur ultra-sensible et ceux d'un pôle d'animation, qui devrait permettre la création de plusieurs centaines d'emplois dans un secteur rural défavorisé.

Les recours ont été engagés par la Fédération et l'Union régionale Rhône-Alpes des fédérations départementales de pêche, vous le savez, mais aussi par la Frapna Région et par l'association "Pour les Chambaran sans Center Parcs". Christian Brély, a dit sa satisfaction suite à cette décision, en attendant le jugement sur le fond. Les porteurs du projet Center Parcs mettent de leur côté en exergue la création de 700 emplois, dont près de 450 à temps plein.

La décision du T.A. de Grenoble a suscité un communiqué de la F.N.P.F. que voici...

"Les travaux du Center Parcs suspendus par le juge administratif"

Le tribunal administratif de Grenoble a rendu sa décision mardi 23 décembre 2014 en suspendant l'arrêté du préfet de l'Isère du 3 octobre dernier, concernant les travaux du Center Parcs de Roybon.

Il a ainsi donné gain de cause à l'analyse de la Fédération de la Drôme et à l'Union Régionale des fédérations départementales de pêche de Rhône Alpes.

Ces deux dernières structures ont notamment pour mission statutaire de défendre le bon état écologique des cours d'eau et leur biodiversité aquatique. Or ce projet d'implantation risque de porter une atteinte avérée et irréversible aux cours d'eau et à la biodiversité, patrimoines communs.

Tout au long de la concertation préalable, les structures associatives de pêche ont systématiquement rappelé que la protection de l'environnement n'était pas incompatible avec le développement économique des territoires.

La décision du tribunal administratif de Grenoble n'est pas une victoire de l'environnement contre l'économie, de l'environnement contre l'emploi.

La décision du tribunal administratif de Grenoble doit être l'occasion pour les parties prenantes de concilier ces deux impératifs, en particulier la préservation des espèces protégées et des zones humides." ■

Textes Officiels

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

• **Arrêté du 20 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 le Saison (cours d'eau) (zone spéciale de conservation)**

NOR : DEVL1414918A

Est désigné sous l'appellation "site Natura 2000 le Saison (cours d'eau)" (zone spéciale de conservation FR 7200790) un espace s'étendant dans le département des Pyrénées-Atlantiques sur une partie du territoire des communes suivantes : Ainharp, Alos-Sibas-Abense, Alçay-Alçabéhéty-Sunharette, Arbouet-Sussaute, Arette, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Arrast-Larrebieu, Aussurucq, Autevielle-Saint-Martin-Bideren, Berrogain-Laruns, Camou-Cihigue, Charre,

Charritte-de-Bas, Chéraute, Domezain-Berraute, Espiute, Espès-Undurein, Etcharry, Etchebar, Garindein, Gestas, Gotein-Libarrenx, Haux, Idaux-Mendy, Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut, Laguinge-Restoue, Larrau, Lichans-Sunhar, Lichos, Licq-Athérey, Lohitzun-Oyhercq, Mauléon-Licharre, Menditte, Moncayolle-Larroy-Mendibieu, Montory, Musculdy, Nabas, Ordiarp, Ossas-Suhare, Osserain-Rivareyte, Rivehaute, Saint-Gladie-Arrive-Munein, Sainte-Engrâce, Sauguis-Saint-Etienne, Tabaille-Usquain, Tardets-Sorholus, Trois-Villes, Viados-Abense-de-Bas.

• **Arrêté du 11 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 14 septembre 2012 établissant la liste des membres du Conseil supérieur des gens de mer**

NOR : DEVT1429217A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 11 décembre 2014, les dispositions de l'arrêté du 14 septembre 2012 établissant la liste des membres du Conseil supérieur des gens de mer sont modifiées comme suit :

"Au titre des représentants des gens de mer, au sein de la Fédération générale CFTC des transports, M. **Jean- Jacques Severin** est nommé titulaire, en remplacement de M. **Michel Guyomard**, et M. **Stéphane Martini** est nommé suppléant, en remplacement de M. **Jacques Jean**."

(N.D.L.R. : dans notre prochain numéro, nous vous proposerons de découvrir un texte important : l'Arrêté du 18 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux)

G.N. CARLA

Belle finale du challenge "Bateau"

Le groupement carnassier de la F.F.P.S.C., le GN-Carla organisait la Finale du championnat de France lors du week-end des 22 et 23 Novembre 2014 sur le Lac d'Eguzon, avec la contribution appréciée de la Base de plein air C.R.J.S..

Les 29 meilleurs équipages de France, issus des Championnats régionaux, se sont affrontés durant deux manches de sept heures chacune.

Lors de la première manche le départ fut donné devant la plage du Chambon, et après des départs échelonnés toutes les deux minutes, les participants purent investir le lac. Les deux premières heures permirent de nombreuses captures avant une période équivalente durant laquelle les poissons semblèrent avoir complètement disparu du Lac. Puis l'activité reprit et de nombreuses équipes continuèrent à remplir leur vivier. 83 poissons, pas moins furent capturés lors de cette première manche et pratiquement tous les leaders régionaux se retrouvèrent alors au coude à coude.

De nombreuses stratégies, parfois très différentes, se sont confrontées entre les pêches spécifiques des sandres, les pêches d'opportunité permettant la capture de sandres, de perches ou de black-bass ou la recherche spécifique du seul black bass. Le moins qu'on puisse dire c'est que, de ces trois approches, aucune ne se détacha particulièrement. Les techniques porteuses furent, le linéaire léger avec des shads de 7 à 10 cm, le plomb-palette et la verticale. Les spécialistes du brochet, dès cette première manche ont vu leur chance de succès fondre comme neige au soleil.

Après la proclamation officielle des résultats intermédiaires il faut noter que certaines équipes, jusque là assez loin au classement régional, étaient parvenues à combler leur retard et à rentrer dans la course au titre, comme les équipages Raphaël Janot-Sébastien Ferraz, Livadas-Laval qui comblèrent, en une seule manche, une grosse partie de leur handicap.

Pour la seconde manche, la donne a changé et en a surpris plus d'un ! En effet, les black bass ne répondaient plus aux sollicitations des spécialistes alors que les brochets restaient aux abonnés absents !

Sandres et perches ont donc été faire les objets de toutes les convoitises. Les spécialistes du sandre virent leur chance remonter en flèche, à l'image de l'équipage Chevalier-Pinchède qui, avec méthode et minutie, a capturé ses sandres sur une plage les uns après les autres grâce à une attention soutenue portée aux pics d'activité pour le moins furtifs de ces poissons capricieux. Durant cette seconde manche l'équipage Chevalier-Chevalier passa trois heures à combattre un énorme silure sur de la tresse de 10 centièmes. Malheureusement au bout de ce combat titanesque sur du matériel trop léger le poisson a rompu la tresse, laissant nos deux leaders de la veille face à l'obligation de "rentrer" des poissons supplémentaires.

Sur deux secteurs très proches deux des favoris, les équipages Bourdet-Bourgeois et Janot-Ferraz se rendaient coup pour coup, en capturant, les uns au plomb palette, les autres en linéaire leur quota de six carnassiers.

Dès le retour au ponton et bien avant la proclamation des résultats, on pouvait lire sur quelques visages de favoris que la journée avait été rude et que l'espoir avait fait place à la désillusion.

C'est à 18h00 en présence de nombreux élus, du Directeur du barrage E.D.F. d'Eguzon ainsi que du président de l'A.A.P.P.M.A. M Le Loup que le Classement officiel fut dévoilé. Le troisième titre de champion de France après Irraille Fluixa (Bass Team Périgord) en 2012, après Legendre-Even en 2013, a été conquis par l'équipage du Carna Club 79 composé de David Bourdet et Damien Bourgeois. Cet équipage qui écume depuis de nombreuses années les circuits voit ainsi son engagement sportif récompensé par le titre suprême, après deux manches de très haut niveau et une saison exemplaire. A la deuxième place on trouve l'équipage de la Bass Team Périgord Janot-Ferraz auteur d'une remontée spectaculaire au classement lors de cette finale. La troisième marche du podium est revenue à l'équipage Chevalier-Pinchède, auteur d'une saison et d'une finale d'une régularité inouïe.

La réussite de cette finale du Championnat de France doit beaucoup à la politique novatrice de la Fédération départementale de l'Indre, que préside Patrick Léger, et à l'A.A.P.P.M.A. d'Eguzon qui œuvrent main dans la main pour protéger les sandres et les black bass sur ce merveilleux site, avec la bienveillance d'E.D.F.. Les 150 poissons capturés et rendus à leur élément en sont la preuve.

Les responsables du G.N. Carla nous demandent de remercier également la base de loisirs du C.R.J.S. d'Eguzon et tout son personnel, la communauté de communes, la mairie d'Eguzon, .D.F. ainsi que tous les partenaires que sont Daiwa, Le Gobeleur, Green Devil, Illex, Pezon et Michel, la société Navicom avec ses marques Humminbird et Minn Kota. La finale de ce Championnat de France a reçu également le soutien de la société Garmin qui a récompensé les vainqueurs avec un sondeur haute technologie.

Le classement général

- 1^{ers} : BOURDET-BOURGEAIS
- 2^{èmes} : JANOT-FERRAZ
- 3^{èmes} : CHEVALIER-Pinchède
- 4^{èmes} : MACOUIIN-RAPIN
- 5^{èmes} : LAUPIN-MENTEUR
- 6^{èmes} : BASSET-LANDRIEU
- 7^{èmes} : FALCO-VINDRET
- 8^{èmes} : IRRAILLE-FLUIXA
- 9^{èmes} : RIVASSEAU-MARCHEGAY
- 10^{èmes} : POULAIN-POULAIN

Non au quota Bar ! Succès de la pétition

Vous avez été plus de 12.700 à soutenir notre combat...

Lors du conseil des ministres européens qui s'est réuni pour définir les quotas de prélèvements et la gestion durable de la ressource halieutique, aucun accord n'a été obtenu permettant de dégager une solution équilibrée entre pêche professionnelle et pêche de plaisance pour l'espèce bar.

De ce fait, le quota un bar/ jour/ pêcheur n'a pas été validé !

Avec votre soutien, les fédérations ont joué un rôle prépondérant dans cette décision lors, notamment, d'une rencontre avec les conseillers du secrétaire d'État chargé des transports de la mer et de la pêche, Alain Vidalies, le 9 décembre.

Au cours de cette rencontre elles ont pu exposer leur point de vue et leurs propositions constructives qui ont été entendues: sans ambiguïté, la commission parlementaire des affaires européennes s'est prononcée défavorablement à la proposition de la Commission européenne visant à fixer une limite de capture à un bar par personne et par jour pour la pêche récréative dans certaines zones.

Les discussions doivent se poursuivre en 2015, le combat continue, le rassemblement des pêcheurs de loisir demeure crucial et nous comptons sur l'ensemble des signataires pour continuer à diffuser le plus largement possible le lien de la pétition !

Merci d'informer largement autour de vous en invitant vos proches à signer la pétition !

Les fédérations mobilisées :
F.F.P.M., F.N.P.P.S.F., F.F.E.S.S.M.,
F.C.S.M.P., U.N.A.N.

Nécrologie

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Nicole Kiffer, épouse du dynamique Président de la Fédération Française des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (F.N.P.P.S.F.), Jean Kiffer, qui ne nous avait pas caché, tout récemment lors d'une conversation téléphonique, son angoisse face à l'état de santé de celle-ci.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 27 décembre dernier à Lorient (Morbihan) en présence de ses proches et de nombreux amis de la grande famille de la plaisance.

En ces douloureuses circonstances, nous présentons à notre ami Jean, ainsi qu'à tous ceux qu'affecte ce deuil, nos condoléances émues.